

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-139

■ Délibération

N° 2026-111

Séance du 23 juin 2026

**TRAVAUX DE DESSERTE À RÉALISER EN FORÊT
COMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni dans les locaux de la mairie annexe de Thorens-Glières – salle des mariages - 9 place de la République – Thorens-Glières – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30

Présents : ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A.

Excusés : ALESINA C. (pouvoir à BOCQUET J.) - MACHEDA P. (pouvoir à GURLIAT C.) - ZANNINI D. (pouvoir à BENEDETTI B.)

Absents : LONGERAY A. - HEINIMANN A. - MEYNET P.

Secrétaire de séance : Jacques BOCQUET

Entendu l'exposé suivant :

L'Office National des Forêts propose de créer/aménager une desserte dans la forêt communale de Fillière. Les parcelles forestières concernées sont les suivantes 19-20-21-25 et parcelles privées, dans le canton les Avoinières/Vuettaz

Il s'agit de la réfection généralisée d'une partie de la route forestière de la Vuettaz et de la piste sylvopastorale d'accès à champlaitier par la mise en place de renvois d'eau en bois et divers travaux. Ces travaux permettront de mobiliser des coupes de bois de ce secteur.

Un plan de financement de ces travaux d'exploitation a été établi par l'Office National des Forêts. Le montant estimatif des travaux de desserte (maîtrise d'œuvre comprise) est de 16 247.70 euros HT.

La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 16 247,7 euros H.T.
(travaux pré-financés par la Commune).

Le montant de la subvention pouvant être sollicitée directement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie hors projets FEADER, pour de tels travaux de desserte d'un montant inférieur à 25000 € HT, est de 40 %, soit un montant estimatif d'aide de 6 499,60 €.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux précités
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie en faveur de la desserte
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- **DIT** que les montants sont inscrits au budget annexe bois et forêts.

Le Secrétaire de séance
Jacques BOCQUET



Le Maire
Christian ANSELME

